

<https://enseignants.se-unesa.org/La-revalorisation-des-conseillers-en-formation-continue-prend-forme>



# La revalorisation des conseillers en formation continue prend forme

- Je suis... - Personnel Gréta/MLDS -

Date de mise en ligne : mardi 9 novembre 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Lors du comité technique ministériel du 7 avril dernier l'Unsa Éducation dénonçait aux côtés de l'Association nationale des conseillers en formation continue (Anacfoc) la ridicule augmentation de l'indemnité de sujétion spéciale des conseillers en formation continue (CFC).

Qu'a contribué à obtenir le SE-Unsa pour ces collègues lors du comité technique ministériel du 9 novembre ?

### Du retard à l'allumage

Au regard de la situation de ces personnels souvent oubliés et sans aucune revalorisation depuis près de 30 ans, les attentes sont fortes de la part des collègues CFC.

Cette impatience est d'autant plus légitime que les constats sont partagés par l'ensemble des organisations syndicales et soutenue par l'Association nationale des conseillers en formation continue (Anacfoc).

Après des semaines de discussions, la déception sera malheureusement proportionnelle aux espoirs : la « revalorisation » annoncée est de 379,70 euros brut annuel soit environ 20 Euros net par mois... à peine 5 % de hausse de leur indemnité...

Inutile de préciser que cette proposition a été unanimement jugée inacceptable.

On était loin d'une véritable revalorisation du métier et de la reconnaissance de la dégradation des conditions de travail des CFC !

### La perspective d'une revalorisation pluriannuelle

Avec seulement 1 330 CFC à travers la France, un effort important peut être consenti pour reconnaître la charge de travail grandissante de ces personnels.

Conformément aux annonces ministérielles de l'an dernier, l'indemnité de 7 974,70 euros a été portée à 8 373,44 euros.

Le SE-Unsa se félicite de cette avancée. C'est le début d'une revalorisation qui sera de nature à rassurer les collègues sur le terrain.

Une augmentation annuelle de 5 % sur quelques années permettraient de satisfaire à moyen terme une revendication essentielle et unanime de l'intersyndicale et de l'Anacfoc.

Au regard de la période, le ministère ne peut apporter de garantie sur cette augmentation systématique mais elle a vocation à s'inscrire officiellement dans une démarche pluriannuelle.

Nous attendons que cette décision soit instaurée rapidement.

### L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, c'est une avancée significative.

Il faudra néanmoins impérativement garantir cette hausse dans un cadre pluriannuel. La manière la plus simple et la plus juste de revaloriser la fonction de CFC est bien de relever progressivement cette indemnité de sujétion spéciale qui profite à tous.

En attendant, un éventuel complément de ce volet indemnitaire, par le biais d'autres primes ciblées, doit rester marginal.

Dans le cadre de l'intersyndicale soutenue par l'Anacfoc, le SE-Unsa continue à revendiquer plus largement pour les CFC :

- une revalorisation de l'indemnité originelle de 30 %

## La revalorisation des conseillers en formation continue prend forme

---

- une NBI de 40 points
- l'accès au vivier 1 de la classe exceptionnelle
- la refonte du référentiel
- la création d'une discipline d'enseignement pour les CPIF (coordination pédagogique et ingénierie de formation)

Il s'agit de reconnaître pleinement le travail de ces personnels. Il est également question d'améliorer l'attractivité d'une fonction qui souffre d'un *turn-over* important et de réelles difficultés de recrutement.